

**La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret,
maître d'ouvrage du futur éco-village de Saint-Christophe.**

Le lieu-dit « La Grangeade », sur la commune de Saint-Christophe accueillera un lotissement d'un nouveau genre. L'opération d'aménagement de l'éco-village sur la commune de Saint-Christophe est en cours. Visite guidée d'un village à l'ancienne en devenir...

En 2009, la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, ex Communauté de Communes de Guéret Saint-Vaury, a décidé, à titre expérimental, de reprendre l'étude menée à la base conjointement entre la commune de Saint-Christophe et Creusalis sur la construction des logements sociaux sur une parcelle de 9000 m² environ, en insistant sur le caractère de développement durable et la mixité de l'habitat.

Très bien située, en bordure de la D940, à quelques kilomètres de Guéret et des chemins de randonnées de Chabrières, la parcelle, d'environ 6050 m² de surface vendable, est divisée en 12 lots. Le prix au mètre carré a été fixé à 25,00 € HT/m². 4 lots sont d'ores et déjà réservés par l'office HLM Creusalis pour la construction de 4 logements et les 8 autres sont prêts à accueillir les futures résidences et leurs habitants à la recherche de caractéristiques du passé. Ces derniers seront libres de choisir leurs constructeurs qui devront travailler sur un lotissement conçu en parfaite adéquation avec les documents stratégiques tels que le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale).

De nombreux aménagements « éco » caractérisent le futur village :

En termes de voirie et de réseaux :

- limitation des surfaces imperméables (bitumées) ;
- gestion des eaux de pluie à la parcelle grâce à la mise en place de cuves de récupération puis par un écoulement naturel par un système de noues (fossés aménagés) sur le domaine public en cas de trop plein ;
- gestion des eaux usées par la création d'une filière de traitement de type filtre planté de roseaux ;
- gestion de l'éclairage public par l'utilisation de dispositifs à économie d'énergie : lampes basse consommation et utilisation d'une horloge astronomique.

En termes de bâtiment (un règlement de lotissement a d'ailleurs été rédigé dans ce sens) :

- le respect de la Réglementation Thermique 2012 ;
- le respect de l'environnement et des milieux naturels (comme par exemple la non utilisation de produits phyto-sanitaires) ;
- l'orientation des façades favorisant l'installation de panneaux solaires.

Le coût total des travaux d'aménagement s'élève à 215 000 €HT. Le règlement de lotissement est disponible à la Communauté d'Agglomération.

CONTACTS PRESSE :

Alain CLEDIERE – Vice-président chargé de l'Habitat, de la Programmation du Logement Social
Tél. 05 55 41 04 48

Jacques VELGHE – Vice-président chargé de l'Environnement, Maire de Saint-Christophe
Tél. 05 55 41 04 48

François HAMEL – Responsable Service Logement et Habitat – francois.hamel@agglo-grandgueret.fr – Tél. 05 55 41 04 48

Lucie GRUAU : Chargée de Communication – lucie.gruau@agglo-grandgueret.fr - Tél. 05 55 41 04 48